

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022-050

SEANCE du 30 juin 2022

Convoqué le 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mme ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, CEAS Benoît, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents :

Pouvoirs : Mme BOU Suzanne à M. AUBERT Sébastien, Mme CHABRAND Gisèle à M. LAGIER Robert, Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. LAURENS Ludovic à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. MEYSSIREL Bernard,

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR L'ASSISTANCE A L'ELABORATION ET A LA REDACTION DE LA CANDIDATURE NOVALTITUDE STEP 2**

**Considérant** que la candidature Novaltitude dont la commune des Orres est chef de file a été sélectionnée à l'issue de la phase 1 pour l'étape 2 de la sélection du programme Interreg de l'espace alpin,

**Considérant** le besoin d'assistance pour l'élaboration de la candidature Novaltitude pour la deuxième étape de sélection,

**Considérant** qu'une demande de subvention de fonctionnement peut être sollicitée pour ce projet auprès du service montagne de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur,

**Considérant** que la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur est partenaire de cette opération,

**Considérant** que le montant total de la dépense subventionnable sur ce projet s'élève à 3 350 € H.T,

**Vu** le plan de financement ci-dessous :

FINANCEUR	Montant HT (€)	%
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	2 680,00 €	80%
Commune des Orres - Autofinancement	670,00 €	20 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le projet d'assistance à l'élaboration et à la rédaction de la candidature Novaltitude step 2 et son plan de financement.

Accusé de réception Novaltitude  
605210500089-20220830-20220804-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2022  
Date de réception préfecture : 01/07/2022

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du service montagne de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif  
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*